



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E65913

VALABLE JUSQU'AU

12/02/2027

ÉDITÉ LE

02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/06/1991

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 19/12/2006

50 000

Raison sociale : QUARK BATIMENTS

PARC D'ACTIVITE DE ROCOMPS
7 RUE DU SIEUR DES BOUILLONS
35410 CHATEAUGIRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC 1991B00576

Téléphone : 02 99 37 50 66

Fax : 02 99 37 51 05

Portable : 06 15 82 57 23

Siret : 382 193 894 00039

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0028821-1

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247001/001 469941

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247001/001 469941

Site Internet : www.quark-energies.fr

E-mail : accueil.batiments@quark-energies.fr

Responsabilité légale :

QUARK (491 597 969) / SCHANN CLAUDE PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/02/2026

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	13/02/2026
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	13/02/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	13/02/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	13/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/02/2026
o Chaudière bois	13/02/2026
o Poêle ou insert bois	13/02/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	13/02/2026
o Ventilation mécanique	13/02/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.